



Comité de Sélection et de Suivi n°5 du 25 juin 2018

Compte rendu

Présents :

Les membres du comité :

Michel Bisson, Président délégué et Vice-Président en charge de la contractualisation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, & représentant de Francis Chouat, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Olivier Chaplet, Maire de Cesson

Josiane Eichstadt, Chargée de mission & représentante de Béatrice Abollivier, Préfète de Seine-et-Marne

Les invités :

Eric Bareille, Maire de Vert-Saint-Denis et Vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Kinga Kotras, Chargée de mission Europe, Direction des relations internationales et européennes de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Les porteurs de projets présentés à la sélection :

Benjamin Chabroux, Responsable Ecole de production de l'ICAM Paris-Sénart

Frédéric Chaillan, Directeur de l'aménagement numérique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

La cellule ITI :

Sylvie Hautefeuille, Clémentine Dubois & Anne-Frantz Dollin

Excusés :

Francis Chouat, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Jean Hartz, Vice-Président en charge des relations internationales de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Patrick Pincet, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Corinne Cordier, Directrice générale adjointe en charge des ressources internes

Jean-Louis Thieriot, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Absents :

Line Magne, Maire de Moissy-Cramayel

Charles Affaticati, Chargé de mission organismes intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France

Michel Bisson, Président délégué de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, préside ce Comité de Sélection et de Suivi.

Présentation de l'ordre du jour par le Président

Ce Comité de Sélection et de Suivi aura pour objet :

- la sélection de 2 projets :
 1. La place de la donnée dans la décision publique à Grand Paris Sud : open data, protection des données et territoire connecté, *Communauté d'agglomération Grand Paris Sud*
 2. FormaJUMP : Lancement d'une formation de Jeunes à Un Métier en tension par la Production (phase 2), *ICAM Paris-Sénart*
- l'état d'avancement des projets sélectionnés depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi le 27 mars 2018.
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITI avec un point sur l'état de notre maquette et du cadre de performance, ainsi qu'une présentation des actions de communication menées dans le cadre du joli mois de mai 2018.

Charles Affaticati n'étant pas encore arrivé, *Michel Bisson* propose à Clémentine Dubois de commencer par la fin de notre ordre du jour, afin de ne pas voter la présélection des projets sans un représentant de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Régional d'Île-de-France.

État d'avancement des projets

Clémentine Dubois, représentante de la cellule ITI, fait un point sur le statut des projets :

- 14 ont été sélectionnés
- 9 ont été programmés et conventionnés
- 3 projets ont été sélectionnés mais restent à programmer
- 1 projet reste à sélectionner
- 2 projets sélectionnés ont été abandonnés

Les 2 projets « Je crée ma boîte » et « Développer la culture et la démocratie numérique » portés respectivement par AFILE77 et Grand Paris Sud ont malheureusement été abandonnés.

Malgré tout, l'ITI a une bonne programmation. Pour preuve *Clémentine Dubois*, représentante de la cellule ITI, revient sur l'ensemble des projets programmés depuis le 20 septembre 2016. 9 projets ont été programmés, dont le dernier en date est le projet de la ville de Cesson sélectionné lors du Comité de Sélection et de Suivi (CSS) du 27 mars 2018. Il a été programmé lors du Comité Régional de Programmation du 12 avril 2018 et la convention a été remise au porteur le 19 juin.

Olivier Chaplet, maire de Cesson, confirme et précise qu'il y était.

Arrivés à mi-programmation, beaucoup des projets lancés en 2016 à la création de l'ITI Grand Paris Sud ont commencé, ou sont sur le point d'effectuer leurs demandes de paiement. Elle en profite pour rappeler que le rôle de l'ITI est d'accompagner au mieux les porteurs pour qu'ils reçoivent effectivement les fonds demandés.

État d'avancement de l'ITI

Etat de la maquette ITI

Clémentine Dubois fait un état de la maquette ITI et présente un tableau qui reprend la consommation des enveloppes avant et après la sélection des projets de ce CSS. On constate donc qu'avant la sélection des projets de ce jour, le taux de sélection était de 46.06%, et qu'après celle-ci, il s'élève à 54.12%. L'ITI Grand Paris Sud va donc sélectionner plus de la moitié de son enveloppe initiale et faire un pas de plus vers le respect de ses objectifs de programmation.

Sylvie Hautefeuille, responsable du service contractualisation et financements extérieurs, explique tout de même que si nos objectifs de programmation ne sont pas remplis, il peut y avoir une sanction. Mais les modalités de cette dernière ne sont pas claires.

Remarques :

Eric Bareille, Vice-Président en charge de l'emploi, de l'Insertion et de la formation professionnelle de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, demande alors comment est jugé l'état d'avancement de l'ITI, et qui a autorité, la Région ou la Commission européenne.

Clémentine Dubois lui répond que c'est la Région en tant qu'autorité de gestion qui sur la base du cadre de performance émet un avis.

Eric Bareille revient sur la situation de la Maison de l'Emploi et de la Formation et de l'Emploi de Sénart et précise que la situation depuis le précédent Comité de Sélection et de Suivi est toujours la même. La MDEF

n'a toujours pas reçu les paiements des Contrôles de Service Fait (CSF) liés au solde de ses projets « Groupement de créateurs 2015-2016 » et « Parcours de l'entrepreneur 2015-2016 ». Le porteur n'a toujours pas connaissance de la clôture de ces CSF. Il précise également que la structure a déjà payé 150 000€ d'agios à cause de ces retards de paiement, et qu'il s'agit d'une opération qui remonte à 4 ans.

Michel Bisson, Président du comité, affirme qu'il est nécessaire de faire un point sur ce sujet avec Charles Affaticati, chargé de mission organismes intermédiaire et représentant de l'Autorité de gestion.

Clémentine Dubois ajoute que l'ICAM rencontre le même problème avec la demande d'acompte effectuée pour le projet « Formajump-Ecole de production » en octobre 2017.

Les rapports de suivi :

Clémentine Dubois propose ensuite de faire un point sur les rapports de suivi qui avaient été présentés lors du CSS du 27 mars 2018.

Pour rappel, les rapports de suivi permettent la formalisation du suivi régulier réalisé par la cellule ITI auprès des porteurs de projets conventionnés. C'est également un outil de préparation aux différentes étapes inhérentes à la mise en œuvre des projets : visite sur place, demande de paiement, contrôle et audit et clôture du projet. Ces rapports seront présentés chaque semestre en CSS.

Les actions de communication :

Clémentine Dubois présente maintenant les actions de communication menées en 2018 et plus particulièrement pendant le mois de l'Europe :

- La création et animation d'une rubrique sur le site internet de Grand Paris Sud
- 4 quiz sur les réseaux sociaux (les 9, 11, 15 et 17 mai)
- Une actualité sur la journée de l'Europe sur le site internet
- Une actualité Tom-Tom en interne
- Une exposition dans le hall de l'agglomération à Evry
- Une exposition dans l'atrium de Lieusaint
- La journée de l'Europe le 22 mai (conférences & visite sur place des 2 projets de l'ICAM)

La charte de déontologie :

Sylvie Hautefeuille, responsable du service contractualisation et financements extérieurs, clos cette partie sur l'avancement de l'ITI en annonçant à Michel Bisson que la charte de déontologie de la cellule ITI allait être présentée lors du prochain Bureau Communautaire.

La sélection des projets :

Charles Affaticati, représentant de l'Autorité de gestion, n'est toujours pas arrivé. *Michel Bisson*, d'un commun accord avec les autres membres du Comité, décide d'entamer la sélection des projets.

Projet n°1 « La place de la donnée dans la décision publique à Grand Paris Sud : opendata, protection des données et territoire connecté »

Michel Bisson invite le représentant de la Communauté d'agglomération, *Frédéric Chaillan* à présenter son projet aux membres du Comité de Sélection et de Suivi.

Pour introduire la sélection de ce projet, *Clémentine Dubois* explique rapidement que suite à l'abandon du projet « Développer la culture et la démocratie numérique », porté par la Communauté d'agglomération qui a trop évolué depuis sa sélection le 20 septembre 2016, il est aujourd'hui présenté aux votes des membres, un nouveau projet. Le projet « La place de la donnée dans la décision publique à Grand Paris Sud : opendata, protection des données et territoire connecté » reprend deux missions de l'ancien projet porté par l'agglomération et conserve le même but : la création de services numérique à la destination des acteurs et des citoyens du territoire.

Frédéric Chaillan, directeur de l'aménagement numérique, prend la parole pour présenter les actions du projet :

- Création d'une plateforme opendata
- Acquisition d'un logiciel de protection des données
- Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission données publiques
- Mise en place d'un poste de Data protection officer
- Mise en place d'animations numériques en direction des citoyens et des entreprises
- Utilisation des données dans le cadre de la ville connectée avec Multimodality

Il précise ensuite que l'objectif est de permettre aux citoyens de comprendre la donnée et de l'utiliser. Cette donnée sera aussi accessible de manière brute pour que ceux qui le souhaitent puissent la vérifier, ce qui participe à renforcer la transparence de l'action publique. Un autre aspect sur lequel *Frédéric Chaillan* insiste, c'est la possibilité pour le citoyen de venir enrichir et alimenter la donnée publique.

Enveloppe allouée : Coût total éligible : 255 320,78€ TTC

Cofinancement : 102 000,00€

Taux de cofinancement : 39,95%

Elle explique ensuite que le coût total éligible a été proratisé aux 8 communes de l'ITI sur les 24 communes de Grand Paris Sud, soit à hauteur de 33,33%.

Remarques :

Josiane Eichstadt, représentante de la Préfecture, demande à *Frédéric Chaillan* quels services ce projet va apporter à la population. Il lui répond en donnant 2 exemples :

- Si quelqu'un cherche un itinéraire à vélo, il pourra utiliser la cartographie créée grâce au crowdsourcing sans avoir à attendre le GPS qui ne proposera pas forcément un itinéraire qui a déjà été emprunté.
- Une entreprise spécialisée dans les formations managériales pourra par exemple utiliser la donnée publique publiée par Grand Paris Sud pour savoir combien d'entreprises sont localisées sur le territoire.

Eric Bareille, Vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, s'interroge sur la vérification faite de la donnée fournie par les citoyens. Il souhaite également savoir qui s'assurera que le contenu rendu public peut effectivement l'être.

Frédéric Chaillan affirme que c'est effectivement un enjeu. Si 30 personnes donnent la même information c'est potentiellement plus fiable que si la même information vient d'une seule personne. Ce travail de veille fera partie des missions confiées au personnel qui sera recruté pour ce projet.

Michel Bisson propose de voter pour la sélection du projet. Vote « pour » à l'unanimité.
Le projet est adopté.

Projet n°2 « FormaJUMP : lancement d'une formation de jeunes à un métier en tension par la production (phase 2) »

Michel Bisson invite le représentant de l'ICAM Paris-Sénart, Benjamin Chabroux à présenter son projet « FormaJUMP : lancement d'une formation de jeunes à un métier en tension par la production (phase 2) » aux membres du Comité de Sélection et de Suivi.

En créant l'école de production, la première école d'entreprise de Seine-et-Marne, l'ICAM Paris-Sénart propose aux jeunes décrocheurs, une solution de réinsertion innovante, une alternative au système traditionnel. L'école offre :

- Une formation pratique au sein des ateliers pendant les 2/3 du temps. Les jeunes apprendront à répondre à des commandes d'entreprises.
- Un entretien hebdomadaire individuel avec un formateur-référent pour déceler tout problème pédagogique ou personnel, et ainsi assurer à l'élève un environnement de formation optimal.
- Un suivi post-école qui s'appuiera sur le réseau des anciens élèves, et une base de données qui permettra de suivre le devenir des diplômés.

Enveloppe allouée : Coût total éligible : 697 852,82€ TTC

Cofinancement : 348 926,41€

Taux de cofinancement : 50,00%

Remarques :

Michel Bisson demande si le financement est destiné à la 2ème année.

Benjamin Chabroux, directeur de l'Ecole de production, répond que le financement amortira les dépenses des 2 années à venir.

Josiane Eichstadt souhaite savoir si c'est cette phase 2 du projet qui est en partie financée dans le cadre du Contrat d'Intérêt National (CIN).

Benjamin Chabroux confirme. Il précise ensuite que le CIN finance de l'investissement et le FSE du fonctionnement.

Michel Bisson lui demande s'ils ont déjà trouvé les élèves pour la rentrée 2018, et quelles sont leurs modalités de recrutement.

Benjamin Chabroux déclare que l'Ecole de production s'appuie sur des prescripteurs tels que les conseillers d'orientation des lycées, les centres jeunesse municipaux, les Points Information Jeunesse pour trouver ses futurs élèves. Mais il insiste sur le fait que le critère principal soit la motivation démontrée par le jeune pour intégrer cette formation.

Josiane Eichstadt, représentante de la Préfecture, lui demande si le projet bénéficie des crédits « Politique de la ville ».

Benjamin Chabroux lui répond qu'environ la moitié des crédits du projet s'insèrent dans la politique de la ville.

Josiane Eichstadt, lui demande ensuite si l'appel à projets lancé par la préfecture ne les intéressait pas. *Benjamin Chabroux* explique que son équipe a rencontré Madame Lebrun en charge de ces questions, mais que finalement cela ne s'est pas fait, car les délais étaient trop courts.

Il poursuit avec une présentation du contexte, des enjeux et des objectifs de l'Ecole de production. Il revient sur la méthode d'enseignement qui part de la pratique pour aller vers la théorie. Il rappelle l'importance des acteurs privés qui leur passent des commandes sur lesquelles peuvent travailler les élèves, et précise que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud leur a permis de trouver des partenaires publics.

L'Ecole de production de l'ICAM Paris-Sénart est également membre de la fédération nationale des Ecoles de production (FNEP) ce qui leur permet de faire du lobbying et de faire valoir le statut d'Ecole de production. Des écoles où le taux de réussite des jeunes au CAP est d'environ 90%, et la moitié poursuivent des études en Bac professionnel.

Benjamin Chabroux présente ensuite le chiffre d'affaires de l'Ecole. Il s'élève pour cette première année à 12 000€. Il sait que c'est peu, mais cette somme prouve tout de même que la machine est en marche. La souplesse que les acteurs privés leur laissent quant à la mise en production est un vrai avantage.

Il donne quelques informations sur le plan de financement et indique que la somme que le projet recevra dans le cadre de l'ITI financera essentiellement la masse salariale en augmentation pour assurer au mieux la prise en charge de la deuxième promotion.

Il poursuit ensuite avec le bilan de la première phase. L'école de production a commencé l'année avec 8 jeunes, et la termine avec 7 élèves. Ceci est une vraie réussite car il ne faut pas oublier que l'année dernière ils étaient tous décrocheurs.

Josiane Eichstadt affirme que l'Etat soutient totalement ce projet et demande à Benjamin Chabroux s'il est prévu d'augmenter le nombre de jeunes par promo.

Benjamin Chabroux, affirme que cela a été envisagé mais qu'il faut penser aux coûts. Un jeune en Ecole de production coûte 15 000€/an si on compte les bénéfices générés grâce aux commandes, ce qui est un coût comparable à celui pratiqué pour un lycéen en cursus professionnel « classique ». Une augmentation de la promotion est tout à fait possible, mais l'ICAM souhaite garder le ratio d'un maître professionnel pour 5 à 7 élèves.

Michel Bisson les remercie de porter un tel projet sur le territoire de Grand Paris Sud et propose de passer au vote.

Vote « pour » à l'unanimité. **Le projet est adopté.**

Conclusion

La cellule ITI déplore l'absence de l'Autorité de Gestion à ce Comité de Sélection et de Suivi.

Michel Bisson remercie l'ensemble des personnes présentes : les membres du comité, les porteurs de projets, les invités et la cellule ITI pour l'organisation.

La séance est levée.